

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA MRAE
DREAL GRAND EST SERVICE EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
14 RUE DU BATAILLON DU MARCHE N°24
BP 10001
67050 STRASBOURG CEDEX

Objet : Communauté Urbaine du Grand Reims
Modification n°01 PLU SAINT THIERRY
Demande d'avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une
évaluation environnementale

Monsieur le Président,

A la demande du conseil municipal de SAINT-THIERRY du 14 décembre 2023, la communauté urbaine du Grand Reims a engagé, par arrêté du 1^{er} décembre 2024, la modification n°01 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-THIERRY.

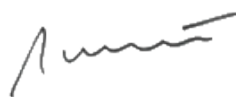
Je sollicite votre avis, conformément aux articles R 104-33 et suivants du code de l'urbanisme, sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Cette demande est accompagnée du projet de modification n°01 du PLU et du formulaire comprenant les éléments exigés à l'article R104-34 du Code de l'urbanisme.

Selon l'article R104-35 du Code de l'urbanisme, l'absence de réponse de votre part au terme d'un délai de deux mois vaudra avis favorable.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Signé électroniquement le 03/06/2026
10e Vice-président
Stanislas CREUSAT



Direction des Territoires
Pôle Territorial Nord
Champenois

Affaire suivie par
Carole LIVERNOIS

Tél. : 03.26.97.76.85

E-mail :

Carole.livernois@grandreims.fr

Adresse postale
CS 80036
51 722 REIMS Cedex